



Peut on être jugée irresponsable quand on est borderline?

Par **jujul59**, le **18/04/2008 à 10:53**

bonjourrnje vous explique mon cas, je suis à la recherche d'un logement à louer, et étant au RMI, seule avec mes 2 enfants, j'ai monté un dossier "bidon" pour être prise. Mais le souci c'est que c'est auprès d'un notaire que j'ai monté ce dossier pour avoir cette maison, et que ce monsieur, ayant fait un minimum de vérification je pense, s'est aperçu de la supercherie.rnDonc hier visite de la gendarmerie, mais j'étais pas là, c'était mon ancien conjoint qui n'est au courant de rien, mais à qui j'ai aussi "emprunté" l'identité dans ce dossier.rnDonc en gros qu'est ce que je risque à votre avis? si ça va plus loin, est ce que je peux être considérée comme irresponsable vu que je suis borderline(trouble de la personnalité limite) et actuellement suivie en hopital de jour pour ce même trouble + dépression.rnJe commence à avoir peur sérieusement, d'autant plus que j'ai déjà eu 3 mois de sursis pour avoir conduit sans permis ya même pas 1an.rnMerci de votre aide.

Par **Jurigaby**, le **18/04/2008 à 12:57**

Bonjour.rnrnVous pouvez être poursuivi pour faux, usage de faux et usurpation d'identité pme semble t'il.rnrnNon, ne comptez pas trop sur l'irresponsabilité, vous étiez parfaitement consciente de vos actes..

Par **JEANC**, le **18/04/2008 à 15:08**

Bonjour,

Entièrement d'accord avec mon collègue Jurigaby !

Le fait d'essayer de minorer vos actes en invoquant votre personnalité que vous qualifiez de "borderline" (terme guère retenu par les experts psychiatres judiciaires !!) ne me semble pas très sérieux et n'aura quasiment aucune chance d'aboutir.

Vous aurez à mon avis tout intérêt à reconnaître vos errements et à les assumer afin de "limiter la casse" au vu de votre situation actuelle de sursitaire...

Cordialement